

Image not found or type unknown



Vente sur internet pas de facture dans le colis

Par **commache**, le **24/09/2010** à **07:31**

Bonjour, rndeux petites bombes lacrymogènes commandées sur internet (commandées, le 12 septembre et reçues le 17 septembre sans facture, facheuse surprise d'avoir le contentieux au tél quatre jours après la réception de la marchandise. rproduits recus avant l'envoi du chèque demandé. rnCette société a-telle le droit de procéder ainsi d'envoyer les articles alors qu'elle exigeait mon chèque avant l'envoi, deuxièmement de ne pas envoyer de facture dans le paquet? et de m'envoyer le contentieux ?rnJ'ai fait partir le chèque ce soir. rnVous remerciant de votre aidernCordialement, rnMARIE